Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 14/11/2024 - 9036 - 1981 B 00092 - 320 653 017 - ABCIS TOURAINE by autosphere

ABCIS TOURAINE by autosphere

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 616 759,00 euros
Siège social : 215 Boulevard Charles de Gaulle – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
RCS TOURS 320 653 017
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre,

La soussignée, la société GROUPE AUTOSPHERE, société par actions simplifiée au capital de 16 904 442,00 euros, sise 39 avenue d'Iéna – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») de la Société et représentant en tant que tel l'intégralité des actions composant le capital social de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Président démissionnaire,
- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur David HEBERT de ses fonctions de Président de la Société à compter du 15 juillet 2024.

L'Associé Unique donne quitus à Monsieur David HEBERT pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur Arnaud DUCHEMIN, domicilié professionnellement à l'adresse suivante GROUPE AUTOSPHERE - 12 Boulevard René Descartes – 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, en qualité de Président, rétroactivement au 16 juillet 2024.

Monsieur Arnaud DUCHEMIN, présent, remercie l'Associé Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Le présent procès-verbal sera répertorié dans le registre tenu à cet effet.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur Arnaud DUCHEMIN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Pour l'Associé Unique
Le Président
Monsieur Hervé MIRALLES

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

eIDAS

ETSI